

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MAIZIERES-LES-METZ

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

16 SEPTEMBRE 2010
sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MICHEL

ASSISTAIENT A LA SÉANCE : MM TERRIER- FEDERSPIEL – JACQUES – BESOZZI – WEISSE – MARTIN – GIMONET – ROZAIRE – Mme LAPOIRIE – MM TURCK – JACOB – Mme COLLIN – MM BAUER – GIRARD – CRAST – HOSCHAR – BERRAR – BEBING – POINSIGNON – BOULANGER – Mme PAUL – MM NEVEUX – GIRCOURT – Mme MOUCHETTE – M. HOZE.

ABSENTS EXCUSES : MM PETITGAND (jusqu'au point 11) - BEHR

PROCURATION DE VOTE : 01
M. BEHR pour Mme Collin

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :
Mlle MIRGUET – M. GROSNICHEL

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le Président demande au Conseil Communautaire de modifier l'ordre du jour à savoir retirer les points 06 et 09 et rajouter le point 25.

Le Conseil Communautaire **ACCEPTE** ces modifications.

ORDRE DU JOUR :

- 01) Installation de Monsieur Jacky HOSCHAR, délégué de la Commune de Flévy en remplacement de Monsieur BERTONCINI
- 02) Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 1^{er} juillet 2010
- 03) Composition des Commissions de travail : Développement Economique, Finances, Habitat et Cadre de Vie
- 04) Election des délégués de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz au Syndicat Mixte du Plan d'Eau de Saint Rémy
- 05) ZAC Euromoselle : demande d'agrément de la Société TD3E
- 06) Pôle Industriel d'Ennery : agrément de la vente d'un terrain par la S.E.B.L. au profit du groupe GGBA Est
- 07) Pôle Industriel d'Ennery : demande d'agrément de la Société ALISEE-ENR S.A.S.
- 08) ZAC de la Fontaine des Saints : agrément de la vente d'un terrain par la SEM Euro Moselle Développement au profit de FRUCTICOMMI S.A. (Paris)
- 09) ZAC dite « Extension Sud des Jonquières » agrément de la vente d'un terrain par la SEM Euro Moselle Développement au profit de la Société NATIOCREDBAIL (filiale de BNP PARIBAS)
- 10) Adhésion de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz à l'association « Aire urbaine Metz-Thionville-Briey »
- 11) Gestion du Personnel : suppression d'un poste de Rédacteur Principal et création d'un poste de Rédacteur Chef
- 12) Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : fixation de deux zones pour la perception de la T.E.O.M.
- 13) Vente aux professionnels de bons m3 pour accéder aux services des déchèteries intercommunales : mise en place d'une régie de recettes
- 14) Comptabilité M 14 – budget principal – année 2010 – décision modificative n° 5
- 15) Comptabilité M 49 – budget annexe assainissement – année 2010 – décision modificative n°4
- 16) Comptabilité M 49 – budget annexe assainissement - taxes et produits irrécouvrables
- 17) Construction de quatre logements séniors à Norroy : convention type conclue entre l'Etat et la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz (prêt locatif social)
- 18) Construction d'un immeuble de logements rue Nationale à SEMECOURT : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage
- 19) Assainissement des rues des Jardins et du Presbytère à ENNERY : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage
- 20) Marchés publics à procédure adaptée et agrément de sous traitants : délégation du Conseil Communautaire au Président
- 21) Bâtiments relais : délégation du Conseil Communautaire au Président pour la signature des baux de location
- 22) Hôtel d'entreprises : délégation du Conseil Communautaire au Président pour la signature des baux de location
- 23) Remboursement de frais : délégation du Conseil Communautaire au Président
- 24) Informations : Syndicat Mixte du Plan d'Eau de Saint Rémy
Voies vertes en Fête le 26 septembre 2010 : point sur la préparation
Participation à la 6ème édition du forum Entreprendre
- 25) Zac de la Fontaine des Saints agrément de la vente d'un terrain par la SEM Euro Moselle Développement au profit de la Société CMCIC LEASE.

DELIBERATIONS COMPLETEES OU MODIFIEES :

Néant

AUTRE DOCUMENT :

Arrêté n° 2010-DCTAJ/1 du 05 août 2010 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz (plus statuts de la CCMLM)

POINT 01 : INSTALLATION DE MONSIEUR JACKY HOSCHAR, DELEGUE DE LA COMMUNE DE FLEVY EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR BRUNO BERTONCINI

Le Président informe l'assemblée que par délibération du 05 juillet 2010, le Conseil Municipal de FLEVY a désigné un nouveau délégué à la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz à savoir Monsieur Jacky HOSCHAR en remplacement de Monsieur Bruno BERTONCINI, démissionnaire.

Le Président déclare Monsieur Jacky HOSCHAR installé dans sa fonction de délégué communautaire.

POINT 02 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{ER} JUILLET 2010

Aucune autre observation, ni écrite, ni orale, n'ayant été formulée, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

ADOpte le procès-verbal du Conseil Communautaire du 1^{er} juillet 2010.

POINT 03 : COMPOSITION DES COMMISSIONS DE TRAVAIL : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, FINANCES, HABITAT ET CADRE DE VIE

Suite à la démission de Monsieur Bruno BERTONCINI, délégué de la Commune de FLEVY et afin de compléter les Commissions formées le 25 juin 2009, le Président propose de désigner Monsieur Jacky HOSCHAR dans les Commissions suivantes :

- Développement économique,
- Finances,
- Habitat et Cadre de vie

Vu l'accord de Monsieur Jacky HOSCHAR ;

Le Conseil Communautaire **ACCEPTe** cette proposition à l'unanimité :

POINT 04 : ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MAIZIERES-LES-METZ AU SYNDICAT MIXTE DU PLAN D'EAU DE SAINT REMY

Le Président rappelle que par délibération du 27 mai 2010, le Conseil Communautaire a procédé à l'élection des délégués de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte du Plan d'Eau de Saint Rémy.

Suite à la démission de Monsieur BERTONCINI, Délégué suppléant, il convient de le remplacer au sein de cette assemblée.

Madame COLLIN et Monsieur JACQUES sont désignés scrutateurs pour le scrutin ci-après.

Le Président propose d'élire les délégués titulaires et suppléants de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz au sein du Syndicat Mixte du Plan d'Eau de Saint-Rémy.

Après avoir procédé à un scrutin secret, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

ELIT les huit délégués titulaires et suppléants suivants:

Délégués titulaires :

Monsieur TERRIER
Monsieur MARTIN
Monsieur MICHEL
Monsieur JACQUES
Monsieur NEVEUX
Monsieur JACOB
Monsieur BEBING
Monsieur BERRAR

Délégués suppléants :

Madame MOUCHETTE
Monsieur FEDERSPIEL
Monsieur BESOZZI
Monsieur PETITGAND
Monsieur BOULANGER
Monsieur CRAST
Monsieur HOSCHAR
Monsieur TURCK

POINT 05 : ZAC EUROMOSELLE : DEMANDE D'AGREMENT DE LA SOCIETE TD3E

Le Président informe l'assemblée délibérante que la Communauté de Communes souhaite disposer des informations les plus complètes et précises sur les entreprises installées dans ses zones d'activités.

De plus, il rappelle que le cahier des charges de cession de terrains prévoit une obligation d'agrément préalable à toute nouvelle installation dans la zone, qu'il s'agisse de l'acquisition comme de la prise à bail d'un local.

Afin de satisfaire à cette obligation, l'agence immobilière TRIMCO, mandataire du propriétaire, a envoyé le 30 juin 2010 un courrier de demande d'agrément pour l'implantation de la société TD3E.

Cette société dont le siège social se trouve à Colmar, exerce une activité de recyclage de matériel électronique.

L'effectif est constitué de cinq personnes.

L'entreprise souhaite s'installer dans un bâtiment situé rue de la Gillière à Norroy-le-Veneur, appartenant à la SCI OSURAC (M. CARUSO)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

AGREE l'installation de la Société TD3E sur Val Euromoselle Sud.

POINT 06 : POLE INDUSTRIEL D'ENNERY AGREMENT DE LA VENTE D'UN TERRAIN PAR LA S.E.B.L. AU PROFIT DU GGBA EST

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

POINT 07 : POLE INDUSTRIEL D'ENNERY DEMANDE D'AGREMENT DE LA SOCIETE ALISEE-ENR S.A.S.

Le Président informe l'assemblée délibérante que la Communauté de Communes souhaite disposer des informations les plus complètes et précises sur les entreprises installées dans ses zones d'activités.

De plus, il rappelle que le cahier des charges de cession de terrains prévoit une obligation d'agrément préalable à toute nouvelle installation dans la zone, qu'il s'agisse de l'acquisition comme de la prise à bail d'un local.

Afin de satisfaire à cette obligation, la société ALISEE-ENR S.A.S. a envoyé le 19 juillet 2010 un courrier de demande d'agrément, accompagné d'un dossier de présentation.

Créée le 28 avril 2010, la S.A.S. ALISEE-ENR a pour objet social le conseil, la vente, l'installation et la maintenance de systèmes énergétiques et écologiques d'énergies nouvelles et renouvelables (panneaux photovoltaïques, pompes à chaleur, chaudières à bois, éoliennes...).

Installée dans un local situé Rue de l'Abbé Mariotte à Ennery, la société ALISEE-ENR dispose de deux agences (Metz et Colmar), et compte un effectif global de douze personnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

AGREE l'installation de la Société ALISEE-ENR S.A.S. sur le pôle industriel d'Ennery.

POINT 08 : ZAC DE LA FONTAINE DES SAINTS AGREMENT DE LA VENTE D'UN TERRAIN PAR LA S.E.M. EURO MOSELLE DEVELOPPEMENT AU PROFIT DE FRUCTICOMMI S.A. (PARIS)

Monsieur le Président expose que la FRUCTICOMMI SA (Paris) envisage d'acquérir le terrain, délimité au plan ci-joint, d'une superficie approximative de 18 906 m², sis sur le site de la Z.A.C de la Fontaine des Saints (communes de Flévy et Trémery), en vue de recevoir un bâtiment logistique de 5 000 m² environ. Ce bâtiment sera mis à la disposition de la SARL ABC LOCATION par la voie d'un crédit-bail immobilier, pour l'exercice d'une activité de location de matériel (tables, chaises, vaisselle...) pour les banquets, réceptions et autres évènements, ainsi que des activités connexes (blanchisserie...).

La cession devrait se réaliser moyennant le prix de 18,81 Euros/m² H.T. appliqué à la surface exacte de la parcelle cédée, telle qu'elle sera déterminée par un arpentage à effectuer par M. BITARD, Géomètre Expert à Thionville, prix de revient tel qu'il résulte du bilan de l'opération.

Après examen de cette candidature, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser la S.E.M. Euro Moselle Développement, concessionnaire de la Communauté de Communes, d'une part, à régulariser la mutation et, d'autre part, d'approuver le schéma de financement ci-après :

Prix de vente

- 18 906 m ² x 18,81Euros/m ² H.T.	355 621,86 Euros
- T.V.A. 19,60 %	<u>69 701,88 Euros</u>
- Total T.T.C.	425 323,74 Euros

Sur ce prix, l'acquéreur s'est acquitté, aux caisses d'E.M.D., hors de la vue du notaire, de la somme de 35 562,19 Euros.

Le solde, soit 389 761,56 Euros T.T.C. (320 059,67 Euros H.T. + 69 701,88 Euros de T.V.A.) sur la base d'une surface prévisionnelle de 18 906 m², sera payable comme suit :

Au jour de la signature de l'acte, l'acquéreur versera, par l'intermédiaire de la comptabilité du notaire, une somme de 389 761,56 Euros sur la base d'une surface prévisionnelle de 18 906 m², calculée comme suit :

. Montant H.T.	355 621,86Euros
. <u>A déduire</u> :	
. Acompte versé	35 562,19 Euros
. <u>A ajouter</u> :	
. T.V.A.	<u>69 701,88 Euros</u>
Solde	389 761,56 Euros

Ceci étant exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AGREE** la candidature de la société FRUCTICOMMI SA (Paris) ou toute autre personne qui se substituerait dans le cadre de l'investissement projeté, ainsi que les conditions financières de la mutation envisagée.
- **AUTORISE** le projet de cession d'un terrain d'une surface de 18 906 m² environ à la société FRUCTICOMMI SA (Paris), ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle resterait solidaire, et dont la candidature devra être préalablement agréée par la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz.

Cette délibération **ANNULE** la délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2009 point 04 « Z.a.c. de la Fontaine des Saints : agrément de la vente d'un terrain par la SEM Euro Moselle Développement au profit de la SCI MIRA ».

POINT 09 : ZAC DITE « EXTENSION SUD DES JONQUIERES » AGREMENT DE LA VENTE D'UN TERRAIN PAR LA SEM EURO MOSELLE DEVELOPPEMENT AU PROFIT DE LA SOCIETE NATIOCREDIBAIL (FILIALE DE BNP PARIBAS)

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

POINT 10: ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MAIZIERES LES METZ A L'ASSOCIATION « AIRE URBAINE METZ-THONVILLE-BRIEY »

Le Président indique que la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz a été rendu destinataire, le 31 mars 2010, d'un courrier co-signé par Monsieur GROS - Maire de Metz, Monsieur MERTZ - Maire de Thionville et Monsieur VATTIER - Maire de Briey sollicitant l'adhésion de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz à une association baptisée « Aire Urbaine de Metz-Thionville-Briey ».

Ce courrier, accompagné des projets de statuts de ladite association, fait suite aux deux réunions qui se sont tenues le 8 septembre 2009 et 12 janvier 2010 en mairie de Metz.

Le Président rappelle que chaque Conseiller Communautaire a eu connaissance de la proposition faite par l'association « Aire urbaine Metz-Thionville-Briey » à la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz, des statuts de ladite association et a pu s'exprimer librement sur cette proposition. Pour toutes ces raisons, il propose que le vote ait lieu à bulletin secret.

Le Conseil Communautaire accepte de voter à bulletins secrets et désigne Messieurs JACQUES et BERRAR comme scrutateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 9 voix POUR et 18 voix CONTRE

DECLINE la proposition d'adhésion faite par les Communes de Metz, Thionville et Briey à cette association.

POINT 11 : GESTION DU PERSONNEL : SUPPRESSION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL ET CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR CHEF

Le Président informe qu'un Rédacteur Principal remplit les conditions pour être nommé Rédacteur Chef.

Le Président propose de créer un poste de Rédacteur Chef et de supprimer au tableau des effectifs un poste de Rédacteur Principal.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de créer un poste de Rédacteur Chef à temps complet ;

DE COMPLETER le tableau des emplois par la création d'un poste de Rédacteur Chef à temps complet ;

Que cette création prendra effet au 07 juillet 2010.

DE SUPPRIMER au tableau des effectifs un poste de Rédacteur Principal.

POINT 12 : TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : FIXATION DE DEUX ZONES POUR LA PERCEPTION DE LA T.E.O.M.

Depuis le 1^{er} janvier 2003, la Communauté de Communes finance la collecte des déchets ménagers à travers la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

L'article 107 de la loi de finances initiale 2004 prévoit que les collectivités doivent déterminer les zones avant le 15 octobre de l'année N-1 et doivent voter un taux avant le 31 mars de l'année N.

Après consultation de l'ensemble des communes, le zonage serait donc le suivant :

- Zone 1 correspondant à la commune avec une collecte bihebdomadaire : ban communal de Maizières-lès-Metz ;

- Zone 2 correspondant aux communes avec une collecte hebdomadaire des déchets ménagers : bans communaux de Antilly, Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Charly-Oradour, Ennery, Fèves, Flévy, Malroy, Norroy-le-Veneur, Plesnois, Semécourt et Trémery.

VU l'article 107 de la loi de finances initiale pour 2004 codifié aux articles 1636 B sexies et 1609 quater du Code Général des Impôts,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

CONFIRME les zones suivantes pour la perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :

- Zone 1 correspondant à la commune avec une collecte bihebdomadaire : ban communal de Maizières-lès-Metz ;
- Zone 2 correspondant aux communes avec une collecte hebdomadaire des déchets ménagers : bans communaux de Antilly, Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Charly-Oradour, Ennery, Fèves, Flévy, Malroy, Norroy-le-Veneur, Plesnois, Semécourt et Trémery.

**POINT 13 : VENTE AUX PROFESSIONNELS DE BONS m3 POUR ACCEDER AUX SERVICES DES DECHETERIES INTERCOMMUNALES
MISE EN PLACE D'UNE REGIE DE RECETTES**

Considérant la nécessité de créer une régie de recettes en application de l'article L 2122-22 al. 7 du Code Général des Collectivités Locales, pour les encaissements relatifs à la vente aux professionnels de bons m3 pour accéder aux services des déchèteries intercommunales ;

Considérant la nécessité de nommer un régisseur de recettes et de fixer éventuellement l'indemnité de responsabilité à lui allouer ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DECIDE d'instituer, à compter du 1^{er} octobre 2010 une régie de recettes pour les encaissements relatifs à la vente aux professionnels de bons m3 pour accéder aux services des déchèteries intercommunales.

CHARGE le Président de créer la régie de recettes et de nommer un régisseur de recettes.

DECIDE d'allouer au régisseur de recettes une indemnité de responsabilité dont le montant est fixé à 110 Euros par an.

FIXE le tarif d'un bon équivalent à 1 m3 à 20,00 Euros.

**POINT 14 : COMPTABILITE M 14 BUDGET PRINCIPAL ANNEE 2010 DECISION
MODIFICATIVE N° 5**

Afin de procéder aux écritures comptables relatives aux besoins nouveaux de l'année 2010 pour le Budget Principal, il est soumis à l'assemblée communautaire la décision modificative n° 5 ci-après.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

DECIDE de modifier les prévisions budgétaires au titre de l'exercice 2010 du Budget Principal comme suit :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>					
DEPENSES			<u>RECETTES</u>		
Article/ fonction	Libellé	<u>Montant</u>	Article/fonction	Libellé	<u>Montant</u>
61521/90	Entretiens espaces verts	24 000,00	7788/61	Indemnisation sanitaire	14 400,00
611	Bennes gens du voyage Ecoparc	360,00		Chambre 8 Tour de Heu	
6226/90	Honoraires	1 000,00			
6238/90	Photos aériennes	2 000,00			
6554/90	Reversement produit TP Syndicat	1 100,00			
	Friches				
6226/020	Honoraires	99 500,00			
6068/812	Objets promotionnels Ambassadrice Tri	1 000,00			
6238/812	Impressions	9600,00			
611/812	Déchèteries	27 500,00			
61522/812	Entretien déchèteries	3 000,00			
6226/824	Honoraires Voies vertes	1 000,00			
61521/824	Fauchage Voies vertes	1 000,00			
61523/824	Intervention barrière APEI	3 000,00			
6358/824	Inauguration Voies vertes grand public	20 000,00			
61522/61	Entretiens et réparations	9 100,00			
658/61	Remboursement AMAPA loyer	6 400,00			
6226/321	Honoraires contentieux médiathèque	3 000,00			
66111/01	Intérêt de la dette	800,00			
6238/020	Communication	6 500,00			
6251/020	Voyages et déplacements	1 000,00			
023/01	Virement section d'investissement	- 206 460,00			
	TOTAL	14 400,00		TOTAL	14 400,00

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>					
DEPENSES			<u>RECETTES</u>		
Article/ fonction	Libellé	<u>Montant</u>	Article/ fonction	Libellé	<u>Montant</u>
2111/90	Terrain Zone Plesnois-Demange	27 000,00	458204/824	Presbytère Fèves	800 000,00
2188/90	Signalétiques	7 000,00	458213/824	Logements communaux No	26 000,00
2315/90	Install° matériel outillage technique	2 000,00	458216/824	Réhabilitation Château Charly	350 000,00
2313/61	Logements séniors	233 000,00	458218/824	Construction Maison Association Malroy	50 000,00
2111/824	Terrains liaison boucle 2 et 3	7 100,00	458220/824	Aménagement ch beugnier	1 000,00
2313/311	Aménagement vestiaires	70 000,00			

458104/824	Presbytère Fèves	800 000,00	458221/824	Enfouissement réseaux Snorroy	45 000,00
458113/824	Logements communaux No	26 000,00	458223/824	Desserte logements séniors Fèves	72 000,00
458116/824	Réhabilitation Château Charly	350 000,00	021/01	Virement section fonctionnement	- 206 460,00
458118/824	Construction vestiaire foot Malroy	50 000,00			
458120/824	Aménagement Ch beugnier	1 000,00			
458121/824	Enfouissement réseaux Snorroy	50 000,00			
458123/824	Desserte logements séniors Fèves	72 000,00			
2183/020	Vidéoprojecteur	6 500,00			
2313/824	Schéma de cohérence	-564 060,00			
TOTAL		1 137 540,00	TOTAL		1 137 540,00

**POINT 15 : COMPTABILITE M 49 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT ANNEE 2010
DECISION MODIFICATIVE N° 4**

Afin de procéder aux écritures comptables relatives aux besoins nouveaux de l'année 2010 pour le Budget Annexe Assainissement, il est soumis à l'assemblée communautaire la décision modificative n° 4 ci après.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DECIDE de modifier les prévisions budgétaires au titre de l'exercice 2010 du Budget Annexe Assainissement comme suit :

<u>SECTION D'EXPLOITATION</u>					
DEPENSES			<u>RECETTES</u>		
Article	Libellé	<u>Montant</u>	Article	Libellé	<u>Montant</u>
6226	Schéma directeur assainissement	123 000,00			
654	Titres irrécouvrables	100,00			
023	Autofinancement section d'investissement	- 125 260,00			
6068	Portable assainissement	160, 00			
6152	Mise à niveau tampon Chailly	2 000,00			
TOTAL		0	TOTAL		0

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>					
DEPENSES			<u>RECETTES</u>		
Article	Libellé	<u>Montant</u>	Article	Libellé	<u>Montant</u>
2315	Installations, matériel et outillage technique	-195 360,00	458206	Délégation MO Plesnois Pluviales	60 000,00
458106	Délégation MO Plesnois Pluviales	60 000,00	021	Autofinancement de la section de fonctionnement	- 125 260,00
2762	Régularisation TVA 2008	70 100,00			
TOTAL		- 65 260,00	TOTAL		- 65 260,00

**POINT 16 : COMPTABILITE M 49 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

VU l'état de taxes et de produits irrécouvrables transmis par le Receveur Communautaire traitant d'une faction du titre 217 de 2009 d'un montant de 79,38 Euros TTC, à l'encontre de M. WEYLAND Claude François domicilié 64 rue Haute 57280 FEVES, relatif à la redevance d'Assainissement ;

VU ladite somme non recouvrée malgré les multiples instructions du Trésor Public de Maizières-lès-Metz : il ressort que ledit usager du service ne détient aucun fond, aucun dossier de succession n'est ouvert, impossible de joindre un héritier, etc ... ;

ACCEPTTE que ladite somme, soit 79,38 Euros TTC, soit mise en non-valeur par l'émission d'un mandat imputé à l'article 654 « Pertes sur créances irrécouvrables ».

POINT 17 : CONSTRUCTION DE QUATRE LOGEMENTS SENIORS A NORROY LE VENEUR : CONVENTION TYPE CONCLUE ENTRE L'ETAT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MAIZIERES LES METZ (PRET LOCATIF SOCIAL)

Le Président informe que cette convention est conclue entre l'Etat et les personnes physiques ou morales autres que les organismes d'H.L.M. et les sociétés d'économie mixte pour la construction ou l'acquisition de logements à usage locatif, en application de l'article L. 351-2 (3°) applicable aux logements faisant l'objet d'une décision favorable prise dans les conditions prévues aux articles R. 331-3 et R. 331-6 du code de la construction et de l'habitation.

Elle porte sur le programme « Construction de quatre logements séniors à NORROY LE VENEUR ».

La convention a pour objet de fixer les droits et les obligations des parties prévus par les articles L. 353-1 à L. 353-12 et L. 353-20 du code de la construction et de l'habitation pour le programme « Construction de quatre logements séniors à NORROY LE VENEUR ».

La signature de cette convention permettra d'ouvrir un droit à l'A.P.L. (Allocation Personnalisée au Logement) aux occupants de ces quatre logements à usage locatif avec un loyer limité à 8,39 Euros/m² [référence 01.01.2010] pour les foyers dont le revenu annuel n'excède pas :

- 24 721,00 Euros pour une personne,
- 33 012,00 Euros pour deux personnes [référence 01.01.2010].

La convention est signée pour une durée de trente ans, elle prendra fin en 2041.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

ACCEPTTE ladite convention.

AUTORISE le Président à la signer ainsi que toutes les pièces qui s'y rattachent.

**POINT 18 : CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE LOGEMENTS RUE NATIONALE A SEMECOURT
CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE**

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Vu le souhait de la Commune de SEMECOURT par courrier du 13 juillet 2010 et délibération du 30 juillet 2010 de déléguer à la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz la maîtrise d'ouvrage de l'opération « Construction d'un immeuble de logements rue Nationale à Semécourt » ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-DRCL/1-027 en date du 16 mai 2002 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz, notamment le dernier alinéa de l'article 4 disposant « La Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz pourra passer des conventions de mandats avec ses communes membres pour la réalisation d'ouvrages et/ou services » ;

AUTORISE le Président à signer avec la Commune de SEMECOURT la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir pour l'opération « Construction d'un immeuble de logements rue Nationale à Semécourt ».

Compte tenu de la complexité habituelle liée à la construction des bâtiments, le Président demande aux élus communaux de Semécourt d'être très présents aux réunions préalables et aux réunions de chantier.

**POINT 19 : ASSAINISSEMENT DES RUES DES JARDINS ET DU PRESBYTERE
A ENNERY
CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE**

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Vu le programme communal de réaménagement des rues des Jardins et du Presbytère à Ennery ;

Vu la nécessité de création d'un réseau d'assainissement dans la rue des Jardins et de modifier celui de la rue du Presbytère à Ennery ;

Vu l'intérêt de faire réaliser l'ensemble des travaux par la même collectivité pour des raisons de coordination de chantier et de simplicité administrative ;

DECIDE de déléguer à la Commune de Ennery la maîtrise d'ouvrage des travaux d'assainissement des rues des Jardins et du Presbytère à Ennery.

AUTORISE le Président à signer avec la Commune de Ennery la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir pour l'opération.

**POINT 20 : MARCHES PUBLICS A PROCEDURE ADAPTEE ET AGREMENT DE SOUS
TRAITANTS DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU
PRESIDENT**

Par délibération datée du 30 avril 2008, l'assemblée communautaire a accordé au Président, pour la durée du mandat, une délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics qui peuvent être réglementairement passés sur procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget et pour les agréments de sous-traitants.

Lors de chaque séance du conseil communautaire, le Président doit porter à la connaissance de l'assemblée les procédures engagées au titre de sa délégation.

Après avoir donné le détail des offres reçues pour chaque consultation, le Président informe qu'ont été prises les décisions ci-après :

N	Nature	Objet	Société	Montant HT	Date
<u>035</u>	Prestations de services	Conception, réalisation et hébergement du site internet de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz	MANDIBUL	Conception-réalisation 9 000,00 €uros HT Option 1 – traduction en Anglais 500,00 €uros HT Option 2 – traduction en Allemand 500,00 €uros HT Hébergement 300,00 €uros HT/an Assistance annuelle gratuite. Option 3 – Référencement 200,00 €uros HT/an	25 juin 2010
<u>036</u>	Travaux	Déplacement d'une canalisation intercommunale secteur Charly-Oradour / Malroy - Elimination des eaux claires parasites par création de 4 postes de relevage à Charly-Oradour, Malroy & Argancy	SOGEA/TELEREP groupement solidaire	offre de base : 845 096,00 Euros H.T. – option pompage en ligne : 50 135,00 Euros H.T.	28 juin 2010
<u>037</u>	Travaux	Schéma communautaire des voies vertes – Liaison Est/Ouest par le Nord	J. LEFEBVRE LORRAINE	898 865,25	28 juin 2010
<u>038</u>	Prestations de services	Curage des avaloirs sur les parcs d'activités de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz – Période 2010-2011	ENTREPRISE MALEZIEUX	5,95 l'unité (mise en décharge du sable et TGAP en sus)	28 juin 2010
<u>039</u>	Prestations de services	Déplacement d'une canalisation intercommunale secteur Charly-Oradour / Malroy - Elimination des eaux claires parasites par création de 4 postes de relevage à Charly-Oradour, Malroy & Argancy – Abornement de parcelles	GEOTOPAR	850,00	2 juillet 2010
<u>040</u>	Travaux	Hôtel Communautaire – Remplacement du revêtement de sol de la Salle du Conseil	3 DIMENSIONS	4 043,29	6 juillet 2010
<u>041</u>	Travaux	Schéma communautaire des voies vertes – Liaison Rugby-Argancy	EUROVIA	177 090,17	6 juillet 2010
<u>042</u>	Fournitures courantes	Acquisition de caissettes pour collecte sélective en porte à porte de déchets valorisables pour la période juin 2010 à décembre 2011	NATPRO	Prix unitaires : caissette 5,96 – étiquette 0,528 – montant maximum 11 000,00	6 juillet 2010
<u>043</u>	Agrément d'un sous-traitant	Enfouissement des réseaux et voirie Quartier Snorroy à Norroy-le-Veneur	COTTEL RESEAUX	5 793,40	9 juillet 2010
<u>044</u>	Fournitures courantes	Eclairage du giratoire Ecoparc	SPIE EST	43 625,08	12 juillet 2010
<u>045</u>	Prestations de services	Plantes pour l'Hôtel Communautaire – Entretien 2010-2011	SAVI	1 368,00	15 juillet 2010
<u>046</u>	Maîtrise d'œuvre	Création des voies d'accès et réseaux divers pour la desserte des 10 logements pour séniors à Fèves	NORD EST INGENIERIE	3 600,00	19 juillet 2010
<u>047</u>	Prestations de services	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation de la Délégation de Service Public « Création et exploitation d'un réseau de communications électroniques jusqu'aux abonnés »	COMPTOIR DES SIGNAUX / SPHERE PUBLIQUE / PARTENAIRES FINANCES LOCALES groupement conjoint	Forfait : 70 000,00 – prix unitaires réunion : 600,00/½ journée – 1 100,00/journée	26 juillet 2010

<u>048</u>	Avenant n° 2 au marché de prestations intellectuelles	Etude pré-opérationnelle à une opération programmée d'amélioration de l'habitat de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz	C.AL.M.	11 000,00	26 juillet 2010
<u>049</u>	Maîtrise d'œuvre	Centre Socio Culturel Intercommunal sis à Ennery – Création de vestiaires et de rangements	S.A.T.M. / ATELIER ARTE groupement solidaire	8 280,00	28 juillet 2010
<u>050</u>	Avenant n° 1 au marché de travaux	Assainissement divers quartiers à Maizières-lès-Metz	SADE-C.G.T.H.	25 381,97	29 juillet 2010
<u>051</u>	Avenant au contrat d'assurance n° 116507057	Ajout de locaux (Hôtel d'entreprises destiné au tertiaire 320 m ²) situés dans le bâtiment Meltem sis à Ecoparc Norroy-le-Veneur	M.M.A.	1 967,36 TTC / an	6 août 2010
<u>052</u>	Travaux	Création de 10 logements pour séniors à Fèves	Lot n° 1 Gros-œuvre - BATI MOS Lot n° 3 Enduits extérieurs - BATI MOS Lot n° 4 Charpente - SN PETER Lot n° 5 Couverture - Zinguerie - SN PETER Lot n° 8 Chauffage individuel - S.A.T.E.L. Lot n° 10 VMC – E. BOFFO Lot n° 11 Electricité - SATELEC Lot n° 12 Plâtrerie - NESPOLA Lot n° 14 Menuiseries intérieures - Menuiserie SIMON Lot n° 18 Carrelage – Faïences - TECHNIQUE CONCEPT CARRELAGE Lot n° 19 Revêtement sols souples - DEBRA FRERES Lot n° 20 Peintures - DEBRA FRERES Lot n° 22 VRD – J. LEFEBVRE LORRAINE	222 297,97 26 512,41 107 000,00 64 000,00 76 426,70 9 009,00 79 539,67 52 990,82 24 970,92 17 861,30 23 158,03 34 322,43 229 546,90	12 août 2010
<u>053</u>	Avenant n° 1 au marché de travaux	Création d'un réseau d'assainissement à Fèves, rues de l'Amitié, Verlaine et des Vignerons	SOGEA EST BTP	7 887,40	24 août 2010
<u>054</u>	Prestations de services	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un schéma directeur d'assainissement communautaire	LVRD / LOREAT groupement solidaire	Réunion : ½ journée 300,00 – journée 600,00	31 août 2010
<u>055</u>	Prestations de services	Entretien du poste de relèvement des eaux pluviales et du bassin tampon de la Z.I. Les Forges à Maizières-lès-Metz - Entretien des postes de relèvement des eaux pluviales du Val Euromoselle	SOCIETE MOSELLANE DES EAUX	5 250,00	1 ^{er} septembre 2010
<u>056</u>	Travaux	Restauration des ruisseaux des parcs d'activités communautaires	SYLVATECH	84 919,00	2 septembre 2010

Le Conseil Communautaire PREND ACTE.

**POINT 21 : BATIMENTS RELAIS
DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT POUR
LA SIGNATURE DES BAUX DE LOCATION**

Par délibération datée du 30 avril 2008, l'assemblée communautaire a accordé au Président, pour la durée du mandat, une délégation pour procéder à la signature des baux à intervenir dans le cadre de la location des cellules des deux Bâtiments Relais sis sur le Val Euromoselle Sud et sur la Z.A.C. de la Fontaine des Saints.

Lors de chaque séance du conseil communautaire, le Président doit porter à la connaissance de l'assemblée les signatures intervenues au titre de sa délégation.

Le Président informe qu'ont été prises les décisions ci-après :

N°	<u>ature</u>	Objet	Société	Date location	Date décision
BR-2010-03	Bail	Location cellule B bât. Relais Zac Euomoselle Sud Durée 36 mois	AUTO COSMETIC	15/07/2010	09/07/2010

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE.**

**POINT 22 : HOTEL D'ENTREPRISES
DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT POUR
LA SIGNATURE DES BAUX DE LOCATION**

Par délibération datée du 27 mai 2010, l'assemblée communautaire a accordé au Président, pour la durée du mandat, une délégation pour procéder à la signature des baux à intervenir dans le cadre de la location des bureaux de l'Hôtel d'Entreprises sis dans le MELTEM sur Ecoparc.

Lors de chaque séance du conseil communautaire, le Président doit porter à la connaissance de l'assemblée les signatures intervenues au titre de sa délégation.

Le Président informe qu'ont été prises les décisions ci-après :

N°	<u>ature</u>	Objet	Société	Date location	Date décision
HE-2010-01	Bail	Location bureau 9 HE-Meltem Durée 36 mois	SARL LOREST ALARME	01/07/2010	09/07/2010
HE-2010-02	Bail	Location bureau 5 HE-Meltem Durée 36 mois	SARL D- LIGHTING A	01/07/2010	09/07/2010
HE-2010-03	Bail	Location bureau 1 HE-Meltem Durée 36 mois	SARL OREAU	01/07/2010	09/07/2010
HE-2010-04	Bail	Location bureau 2 HE-Meltem Durée 36 mois	7 MINUTES PRODUCTION	16/08/2010	23/08/2010
HE-2010-05	Bail	Avenant fixant les	SARL OREAU	Néant	07/09/2010

charges locatives à
37,75 Euros
HT/mois

HE-2010-06	Bail	Avenant fixant les charges locatives à 37,75 Euros HT/mois	SARL D-LIGHTING A	Néant	07/09/2010
------------	------	--	-------------------	-------	------------

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE**.

POINT 23 : REMBOURSEMENT DE FRAIS DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

Par délibération datée du 30 avril 2009, l'assemblée communautaire a accordé au Président, pour la durée du mandat, la délégation de procéder aux remboursements aux Vice-Présidents, Délégués Communautaires ainsi qu'à lui-même des frais pouvant être engagés pour l'exécution de missions d'intérêts communautaires sur présentation de justificatifs.

Lors de chaque séance du conseil communautaire, le Président doit porter à la connaissance de l'assemblée les remboursements opérés au titre de sa délégation.

Le Président informe qu'ont été prises les décisions ci-après :

<u>N</u>	<u>Objet</u>	<u>Elu</u>	<u>Montant</u>	<u>Date</u>
<u>RF-</u> <u>2010-04</u>	Remboursement de frais de déplacement et de parking sur la période 01/01/2010 au 30/07/2010	M. MICHEL	240,25	02 septembre 2010

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE**.

POINT 24 : INFORMATIONS

SYNDICAT MIXTE DU PLAN D'EAU DE SAINT REMY

Monsieur TERRIER, Vice-Président du Syndicat Mixte informe le Conseil Communautaire de l'état d'avancement du dossier Biopolis, fait le compte rendu de la réunion inter services du 17 juin 2010 en présence de Madame la Sous-Préfète de Metz-Campagne et précise qu'une nouvelle réunion de travail est organisée par la MISE le 12 octobre prochain.

Il craint que les services de l'Etat ne redemandent au Syndicat de faire de nouvelles études sur la flore, la faune, le bruit, la pollution etc ... entraînant des conséquences financières non négligeables et retardant la réalisation du projet.

VOIES VERTES EN FETE LE 26 SEPTEMBRE 2010 : POINT SUR LA PREPARATION

Monsieur WEISSE informe que l'on va vers la finalisation des derniers préparatifs, que les plaquettes ont été distribuées dans toutes les boîtes à lettres des habitants de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz et rappelle la réunion de travail du lundi 20 septembre 2010.

Monsieur TERRIER indique qu'il ne pourra pas assister à cette réunion ni ses adjoints mais que la Commune de Maizières-lès-Metz est d'accord pour prêter main forte au bon déroulement de la manifestation.

PARTICIPATION A LA 6EME EDITION DU FORUM ENTREPRENDRE

Le Président informe que la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz participera à la 6^{ème} édition du forum « Entreprendre » qui aura lieu les 17 et 18 novembre 2010 au parc des Expositions de Metz. A cet effet, la CCMLM a loué un stand de 9 m² pour un montant de 2 400,00 Euros. L'objectif de cette participation est de promouvoir les cellules des bâtiments relais et les bureaux du Meltem puisque ce salon est ouvert aux personnes qui souhaitent créer une entreprise.

Il demande aux élus de bien vouloir prévoir une présence sur les stands à l'occasion de cette manifestation.

DIVERS

ADOPTION DU P.L.H.

Rappel est fait aux Communes qui n'ont pas encore délibéré ou donné un avis sur ce point.

ADOPTION DES ETUDES STRATEGIES FONCIERES « TERRITOIRES A ENJEUX »

Rappel est fait aux Communes qui n'ont pas encore délibéré ou donné un avis sur ce point pour permettre de valider l'étendue des études stratégies foncières « territoires à enjeux ».

INTERVENTION DE M. BERRAR à propos de la lettre de Monsieur ABATE, Maire de Talange, Vice-Président du Conseil Régional, adressée à Monsieur le Préfet de la région Lorraine et aux élus du bassin de l'Orne et de la vallée de la Moselle.

Monsieur MICHEL lui répond qu'une réponse sera apportée par la CCMLM.

POINT 25 : ZAC DE LA FONTAINE DES SAINTS AGREMENT DE LA VENTE D'UN TERRAIN PAR LA SEM EURO MOSELLE DEVELOPPEMENT AU PROFIT DE LA SOCIETE CMCIC LEASE

Monsieur le Président expose que la Société CMCIC LEASE envisage d'acquérir le terrain, délimité au plan ci-joint, d'une superficie approximative de 2 200 m², sis sur le site de la ZAC de la Fontaine des Saints, (Trémery) en vue de l'implantation d'un bâtiment d'activités avec bureaux de 630 m² environ. Ce bâtiment sera mis à la disposition de la SCI LME INVESTISSEMENTS par voie d'un crédit bail immobilier, puis loué à la Société BATIVIA pour une activité de construction tout corps d'état.

La cession devrait se réaliser moyennant le prix de 20,58 €/m² H.T. appliqué à la surface exacte de la parcelle cédée, telle qu'elle sera déterminée par un arpentage à effectuer par M. BITARD, Géomètre Expert à Thionville, prix de revient tel qu'il résulte du bilan de l'opération.

Après examen de cette candidature, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser la S.E.M. Euro Moselle Développement, concessionnaire de la Communauté de Communes, d'une part, à régulariser la mutation et, d'autre part, d'approuver le schéma de financement ci-après :

Prix de vente

- 2 200 m ² x 20,58 €/m ² H.T.	45 276,00 Euros
- T.V.A. 19,60 %	<u>8 874,10 Euros</u>
- Total T.T.C.	54 150,10 Euros

Sur ce prix, l'acquéreur s'est acquitté, aux caisses d'E.M.D., hors de la vue du notaire, de la somme de 4 527,60 Euros.

Le solde, soit 49 622,50 € T.T.C. (40 748,40 Euros H.T. + 8 874,10 Euros de TVA.) sur la base d'une surface prévisionnelle de 2 200 m², sera payable comme suit :

Au jour de la signature de l'acte, l'acquéreur versera, par l'intermédiaire de la comptabilité du notaire, une somme de 49 622,50 Euros sur la base d'une surface prévisionnelle de 2 200 m², calculée comme suit :

. Montant H.T.	45 276,00 Euros
. A déduire :	
. Acompte versé	- <u>4 527,60 Euros</u>

. Total H.T.		40 748,40 Euros
. <i>A ajouter</i>		
. T.V.A.	+	<u>8 874,10 Euros</u>
. Total T.T.C.		49 622,50 Euros

Ceci étant exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AGREE** la candidature de la Société CMCIC LEASE (75002 Paris, 48, rue des Petits Champs) ou toute autre personne qui se substituerait dans le cadre de l'investissement projeté, ainsi que les conditions financières de la mutation envisagée et sous réserve du respect des prescriptions de l'architecte conseil de zone.
- **AUTORISE** le projet de cession d'un terrain d'une surface de 2 200 m² environ à la Société CMCIC LEASE, ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle resterait solidaire, et dont la candidature devra être préalablement agréée par la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz.

ANNULE la délibération du 1^{er} juillet 2010 point 02 « Z.a.c. de la Fontaine des Saints : agrément de la vente d'un terrain par la SEM Euro Moselle Développement au profit de la société BATIVIA »

Le Président, Jean Louis MICHEL

Les Délégués Communautaires